



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 70851

## Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur les initiatives concrètes qu'entend réserver le Gouvernement à l'avis du Conseil économique et social intitulé « Seniors et cités » qui préconise des mesures visant à mieux intégrer les seniors dans la société.

## Texte de la réponse

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative aux mesures préconisées par l'avis du Conseil économique et social intitulé « Seniors et cités ». D'ici à 2030, trois personnes sur cinq vivront dans les villes, et 28 % de la population sera âgée de plus de 65 ans. Il est donc nécessaire de mettre en place dès aujourd'hui des structures adaptées pour répondre aux enjeux liés à la place des aînés dans les villes. De nombreux axes peuvent être développés pour relever le défi du vieillissement démographique, comme les transports, l'habitat, l'urbanisme, le logement, les prestations de services et le renforcement du lien social. Une première démarche sur le mode de l'habitat partagé a été élaborée en décembre 2004 par le Gouvernement, la Fondation nationale de gérontologie et Sciences-Po. Elle avait alors permis le lancement d'une charte de bonnes pratiques à l'occasion du Salon des seniors, le 31 mars 2005. Dans son rapport du 19 mars 2009 sur la place des seniors dans la cité, le Conseil économique, social et environnemental a fait du logement intergénérationnel un axe majeur d'intégration des personnes âgées. Les VIIe rencontres de l'Observatoire de l'action sociale décentralisée (ODAS), qui se sont tenues à Marseille les 2 et 3 juillet 2009, l'ont également présenté comme l'un des vecteurs de création de lien social en période de crise. L'Union sociale pour l'habitat (USH) l'a placé au coeur du cinquième axe de son programme pour le nouveau Parlement européen. Le 1er Congrès mondial du logement partagé (First World Homeshare Congress), qui s'est tenu à Paris du 3 au 5 juillet 2009, regroupant plusieurs pays occidentaux (Australie, Allemagne, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni), s'est donné pour mission de promouvoir le logement intergénérationnel et s'est efforcé de cerner les atouts, les conditions de réussite mais aussi les freins au développement du logement intergénérationnel. Les ministères sociaux ont lancé, le 15 juillet 2009, le label Bien vieillir - Vivre ensemble en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF) et l'association parlementaire vieillir ensemble. Ce label s'inscrit dans le plan national Bien vieillir 2007-2009 porté par le ministère de la santé et le ministère du travail. Le rôle des communes est donc primordial pour favoriser une politique locale en faveur des aînés. Chaque ville qui s'engagera dans l'obtention de ce label témoignera d'une véritable volonté d'établir un plan d'action sur cinq ans. Un élu municipal Bien vieillir - Vivre ensemble sera désigné comme référent et coordinateur du programme entre les différents services de la commune. Ce label participera à cette volonté d'anticiper les évolutions de demain pour assurer à nos aînés la meilleure qualité de vie possible dans les villes. C'est à tous, au Gouvernement, aux élus, aux associations, aux spécialistes, aux organismes internationaux de répondre au défi du vieillissement démographique. Les programmes menés par les communes labellisées viendront enrichir l'expérience des politiques engagées et répondre aux besoins des aînés, notamment sur le développement de la solidarité intergénérationnelle. De plus, à l'occasion de la Semaine Bleue, la secrétaire d'État chargée des aînés, a rencontré le 22 octobre 2009

l'association Fraternité Numérique. Cet événement annuel est destiné à sensibiliser les Français sur la place des aînés dans notre société et les liens entre les générations. La Semaine Bleue est l'occasion pour l'association Fraternité numérique de valoriser ses initiatives en matière de conseil, de formation et d'accompagnement des aînés, dans l'usage des outils numériques dans la vie quotidienne. Les formations sont dispensées aux aînés notamment par des étudiants et des formateurs professionnels et bénévoles. En luttant contre la fracture numérique, l'objectif est également de permettre aux aînés d'apprendre à communiquer autrement avec leurs proches et leur environnement quotidien. Enfin, le Gouvernement avait fait part de son intention de mettre sur pied des ateliers destinés à promouvoir la culture de l'intergénérationnel en associant des architectes, des psychologues, des publicitaires, etc., en insistant notamment sur les perspectives de la « colocation intergénérationnelle » entre une personne âgée et un étudiant. Dans ce cadre, la secrétaire d'État chargée des Aînés a récompensé, le 17 novembre 2009, les cinq lauréats du concours 2009 vivre ensemble aujourd'hui et demain ; concours organisé en avril 2009 par gevillage (société dédiée au soutien des personnes âgées et à leur famille), la Caisse des dépôts et consignations et l'cade (société immobilière). Ces multiples initiatives montrent que c'est collectivement que seront anticipées les évolutions de demain pour assurer aux aînés la meilleure qualité de vie possible dans les villes. Ces sujets sont au coeur de la mission Vivre chez soi, lancée le 18 février 2010, et dont un premier bilan sera réalisé à l'été 2010.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70851

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Travail, solidarité et fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 2010, page 1316

**Réponse publiée le :** 27 juillet 2010, page 8382